

Tours, le 26 juin 2026

SAEP

Service académique de l'enseignement privé 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Mathias GIMENEZ

Tél : 02 47 60 77 23

Mél : saep@ac-orleans-tours.fr

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

à

25 rue de la Milletière
CS 97253
37072 Tours Cedex 2

Mmes et MM. les lauréats du concours
de recrutement de professeur des écoles

Objet : votre nomination en qualité d'élèves enseignants à la rentrée 2026

Pièces jointes :

- notice individuelle (annexe I)
- dossier de prise en charge (annexe II)
- attestation de non perception d'une indemnité de rupture conventionnelle (annexe III)
- notice (annexe IV) et imprimé de remboursement de frais de transport (annexe V), le cas échéant

Vous venez d'être admis(e) au concours de recrutement de professeur des écoles (niveau BAC +3). Je vous en félicite.

En vue de votre prise en charge administrative et financière en qualité d'élèves enseignants au 1er septembre 2026, je vous invite à me retourner **au plus tard le 9 juillet prochain**, délai de rigueur, votre dossier de prise en charge comprenant :

- la notice individuelle complétée (annexe I),
- les pièces justificatives mentionnées sur le dossier de prise en charge (annexe II).

En fonction de votre parcours académique, une nomination comme stagiaire sans passer par le statut d'élève pourra être prononcée. Le service académique de l'enseignement privé (SAEP) reprendra attache avec vous ultérieurement pour vous en informer. Les pièces à fournir demeurent identiques.

Vous veillerez à ce que les pièces transmises à l'appui de votre dossier soient parfaitement lisibles et obligatoirement en format PDF.

L'ensemble des pièces (de préférence sous la forme d'un fichier unique) devra être adressé au service académique de l'enseignement privé 1^{er} degré (SAEP) à l'adresse : **ce.saep@ac-orleans-tours.fr**

Vous voudrez bien préciser dans l'objet de votre message : **Elèves enseignants rentrée 2026 suivi de votre nom.**

Pour l'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale
d'Indre-et-Loire
et par délégation
la Secrétaire générale


Lise GIRAN